

TARIFS DES HONORAIRES TRANSACTION VENTE au 01/10/2025

SUD RHÔNE ALPES



EN POURCENTAGE	EXCLUSIF	QUALITÉ & SQUARE BOX ACHETEUR	SIMPLE	
Habitations / Bureaux / Locaux commerciaux / Terrains				
Moins de 30 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	Forfait
De 30 001 à 75 000 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	Forfait
De 75 001 à 190 000 €	8%	7%	6%	Avec un minimum de 7 000 €
De 190 001 à 250 000 €	7%	6%	5,5%	
De 250 001 à 350 000 €	6%	5%	4,5%	
Au-delà de 350 001€	5,5%	4,5%	4%	
Garages, parkings	15% avec un minimum de 2 000 €			
Avis de valeur	Appartements : 200 € maximum Maisons : 320 € maximum Entrepôts, domaines : sur devis			

Version du 01/10/2025

**Nos tarifs s'entendent TVA comprise, ils sont à la charge du Mandant
et calculés sur le montant de la transaction réalisée.**

Vente de neuf	Les honoraires sont à la charge exclusive du promoteur. Le taux d'honoraires est fixé par le promoteur dans le cadre de la vente d'un programme neuf.
----------------------	---

Direction

Square Habitat Sud Rhône Alpes

TRANSACTION LOCATION

TYPE DE BAIL	Bailleur	Locataire
	TTC	TTC
1) LOCATION HABITATION/MIXTE MEUBLÉE OU NON MEUBLÉE : (Résidence Principale et Secondaire)		
HONORAIRES D'ENTREMISE ET DE NÉGOCIATION:	2€/m ² forfait minimum de 50€	
HONORAIRES POUR LA VISITE, LA CONSTITUTION DU DOSSIER ET LA RÉDACTION DU BAIL	ZONES TRÈS TENDUES: 12.10 €/m ² ZONES TENDUES: 10.09 €/m ² AUTRES ZONES: 8.07 €/m ²	12.10 €/m ² 10.09 €/m ² 8.07€/m ²
HONORAIRES D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT DES LIEUX	3.03 €/m ²	3.03 €/m ²
2) LOCAUX PROFESSIONNELS, COMMERCIAUX ET ENTREPÔTS	18 %*	18%*
3) LOCATION DE GARAGE/PARKING : Forfait	95 €	95 €
4) FRAIS DE VACATION : Consultation à la charge du demandeur	90 €/heure	90 €/heure
5) AVENANT OU RÉDACTION NOUVEAU BAIL : Avec un minimum de 300€ à la charge du demandeur	4,8 %*	4,8 %*
6) RENOUELEMENT BAUX COMMERCIAUX / IMOBILIER D'ENTREPRISE	6 %*	6 %*
7) DÉMARCHE ADMINISTRATIVE PERMIS DE LOUER : FORFAIT	25 €	25 €
8) MONTAGE DE DOSSIER D'AIDE DE SUBVENTION TRAVAUX (ANAH)	90 €/heure	90 €/heure
9) AVIS DE VALEUR : Appartements : 180€ maximum ; Maisons : 300€ maximum ; Entrepôts, domaines : sur devis		

*Le pourcentage est à appliquer sur la base du loyer TTC annuel net de charge. TVA en vigueur au 01/01/2026.

Le décret d'application n°2014-890 du 1er août 2014 prévoit que le montant TTC facturé au locataire doit être inférieur ou égal aux plafonds fixés par mètre carré de surface habitable.

GÉRANCE

	TTC
1) GESTION COURANTE (Relevé de compte trimestriel avec acompte mensuel) - Biens avec DPE de C à G - Biens avec DPE A, B/Biens Bâtiment Basse Consommation RT 2012	8,5 %** 7,5 %**
2) OPTION GARANTIE DE PAIEMENT DES LOYERS IMPAYÉS (Contrats d'assurance individuel à souscrire séparément) - Locaux à usage d'habitation/stationnement - Locaux à usage commerciaux	2,85 %** 3,90 %**
3) GESTION DES CONTENTIEUX DES LOTS NON ASSURÉS Ouverture de contentieux : Forfait mensuel :	120€ 90€/mois
4) FRAIS DE VACATION	90 €/heure
5) GESTION D'IMMEUBLE lors de la prise en gestion d'un immeuble en monopropriété	90 €/lot/an
6) GESTION TECHNIQUE DES TRAVAUX : - Honoraires facturés pour toute facture dépassant 250 € TTC avec un minimum de 50 € de facturation - Frais devis au-delà du 3ème pour les mêmes travaux	4,80 % du montant de la facture 45 €
7) DOCUMENT D'AIDE À LA DÉCLARATION DES REVENUS FONCIERS :	1 lot : 92.70€ 2 lots : 133.90€ 3 lots et + : 154.50 €
8) CLÔTURE DE COMPTE DE GESTION Lot vide : Lot loué:	120 € 145€
9) ENVOI DE VOS CORRESPONDANCES PAR VOIE POSTALE	9€/trimestre
10) SINISTRES • Ouverture nouveau dossier sinistre • Suivi sinistre (déplacements, devis, relances...) • Présence en expertise / inspection dossier dommage ouvrage	49 € Frais de vacation 90 €
11) LOGEMENTS NEUFS • Assistance à la pré-livraison et/ou Livraison • Assistance à la levée des réserves	150 € 90 €
12) ACCOMPAGNEMENT EN COMMISSION DE CONCILIATION	90 €

** Ces honoraires sont calculés sur la base des sommes encaissées, sauf GLI sommes quittancées. Il faut entendre par sommes encaissées : les loyers, charges, taxes, etc, à l'exclusion toutefois du dépôt de garantie.